



MAIRIE



Compte-Rendu de séance Conseil Municipal du 3 janvier 2012

Le 3 janvier 2012 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Fau de Peyre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 20 décembre 2011, sous la présidence de Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - Bertrand REVERSAT, 1^{er} Adjoint - Marie-Ange CHABERT - Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BREMOND - Thierry CHARDAYRE - Joël PAGES

Excusés : François HERMET, 2^{ème} Adjoint - Christian CHABERT -

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT.

Le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

BUDGET 2012

Le Maire propose de reconduire le taux des 3 taxes aux taux 2011, à l'exception du Foncier Bâti qui subira une hausse de 0.5 point afin de poursuivre l'harmonisation avec celui des autres Communes de la Communauté de Commune Terre de Peyre (CCTP).

SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET :

École Privée – Forfait communal	10 800 €
Comité des Fêtes	1 000 €
Association de la Terre de Peyre	100 €
Association des Élus de Lozère	30 €
Association des Chasseurs	100 €
FNACA	100 €
ADMR	100 €
Présence 48	100 €
VMEH*	100 €
École Privée – Actions culturelles & sportives	7 300 €

* Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers

TRAVAUX

Gîtes : Après la visite quinquennale de « Gîtes de France », il conviendra d'appliquer les nouvelles normes imposées par cet organisme. Des devis seront demandés afin de réaliser les travaux correspondants (peintures intérieures et pose d'une rampe à l'escalier extérieur). Par ailleurs, divers petits équipements devront être renouvelés (ustensiles de cuisine, vaisselle, linge de literie etc...).

Cimetière du Fau : rejointoyer le mur intérieur du cimetière.

Le Chambon : un petit mur de soutènement a besoin d'être refait dans le village, le propriétaire riverain propose d'abandonner une petite emprise afin d'élargir la voirie.

Le four fera l'objet d'une restauration (toiture du four et de la boule, rejointoyer les murs et fabrication d'une porte).

Vareilles : le four ne pourra pas être refait à l'identique mais l'esprit général sera conservé par la rénovation. Une fontaine d'agrément recueillant le trop-plein de la fontaine actuelle sera adossée à l'ouvrage.

Panneaux : quelques panneaux indicateurs manquants seront remplacés avec l'aide des amendes de police.

Le Conseil se déclare favorable à l'inscription de ces travaux au budget 2012.

QUESTIONS DIVERSES

✓ La date du dimanche 1^{er} avril est retenue pour le « Repas des aînés ».

✓ Cantine scolaire : la participation financière de la commune aux repas de nos élèves étant restée inchangée depuis 12 ans, le maire propose une actualisation.

Le conseil adopte cette mesure à l'unanimité.

✓ CNAS : l'ensemble des communes du canton propose d'adhérer, pour ses agents, au Comité National de l'Action Sociale qui propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des agents de la fonction publique territoriale et de leur famille (avantages pour : les colonies de vacances, événements de la vie, réductions de prix divers etc...).

En ce qui concerne notre secrétaire de Mairie, le coût de l'adhésion sera pris en charge au prorata du temps passé dans chaque commune.

A ce sujet ; il est nécessaire de nommer un délégué du conseil par collectivité. Renée CORDESSE est désignée.

La séance est levée à 22h00

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT.